

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/031

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 18/11/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Valérie FRUMERY, Christine CHABE, Lucile PETIT, Danièle LALIN et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Christine CHABE donne pouvoir à Maxence GLORIAN, Valérie FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 24 NOVEMBRE 2016

OBJET : LOCATION DE TERRE.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 18 septembre 2015 qui décidait de louer les terres communales comme suit :

- Une parcelle de 50a 40 ca sera louée à M. Serge CHABE.
- Une parcelle de 29a 60 ca sera louée à M. Daniel DIONET.
- Une parcelle de 71a 24 ca sera louée à Mme Christine CHABE.
- Une parcelle de 71a 23 ca sera louée à M. Pierre CHABE.
- Une parcelle de 71a 23 ca sera louée à M. Laurent BOLIN.

Il rappelle que le montant de la location en 2015 était de 246.06 € l'hectare (9 quintaux x 27.34 €) à l'hectare plus le paiement du tiers des impôts fonciers.

Il informe l'assemblée que le prix du quintal de blé est de 27.23 € pour 2016.

Il demande au Conseil de bien vouloir fixer le montant des fermages pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide louer les terres moyennant un fermage de 245.07 € l'hectare (9 quintaux x 27.23 €) et le paiement du tiers des impôts fonciers.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 24 novembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/032

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 18/11/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Valérie FRUMERY, Christine CHABE, Lucile PETIT, Danièle LALIN et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Christine CHABE donne pouvoir à Maxence GLORIAN, Valérie FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 24 NOVEMBRE 2016

OBJET : ENCAISSEMENT CHEQUE CARPA.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du versement de la CARPA d'un chèque de 501 € (500 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile + 1€ condamnation) au profit de la commune dans le cadre de l'affaire de la décharge sauvage (commune d'HABARCQ/Monsieur Patrick ROBLOT).

Le Conseil Municipal unanime, décide d'accepter ce remboursement.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 24 novembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/033

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 18/11/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Valérie FRUMERY, Christine CHABE, Lucile PETIT, Danièle LALIN et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Christine CHABE donne pouvoir à Maxence GLORIAN, Valérie FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 24 NOVEMBRE 2016

OBJET : REMBOURSEMENT ASSURANCE.

Monsieur le Président informe l'assemblée du versement de des Assurances Mutuelles de Picardie d'un chèque de 81.01 € pour le remboursement d'un trop perçu suite à la résiliation du contrat d'assurance pour le tracteur ZETOR qui a été vendu.

Le Conseil Municipal unanime, décide d'accepter ce remboursement.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 24 novembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/034

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 18/11/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Valérie FRUMERY, Christine CHABE, Lucile PETIT, Danièle LALIN et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Christine CHABE donne pouvoir à Maxence GLORIAN, Valérie FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 24 NOVEMBRE 2016

OBJET : DEGREVEMENT SUR TAXE FONCIERE.

Monsieur le Président informe l'assemblée du versement de la Direction Générale des Finances Publiques d'un chèque de 30 € correspondant à un dégrèvement suite à un excédent de versement sur la taxe foncière 2016.

Le Conseil Municipal unanime, décide d'accepter ce remboursement.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 24 novembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/035

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 18/11/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Valérie FRUMERY, Christine CHABE, Lucile PETIT, Danièle LALIN et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Christine CHABE donne pouvoir à Maxence GLORIAN, Valérie FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 24 NOVEMBRE 2016

OBJET : DISSOLUTION DU SIVOM D'AVESNES-LE-COMTE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Syndical, dans son assemblée générale du 20 octobre 2016, a validé à l'unanimité le principe de dissolution du syndicat à compter du 31 décembre 2016 et a fixé le mode de répartition de la trésorerie entre les communes membres du Syndicat.

Cette délibération doit faire l'objet d'une délibération concordante par les conseils municipaux des communes membres avant le 31 décembre 2016.

Le comité syndical, dans un principe général d'équité, a donc décidé de prendre en compte pour la répartition de la trésorerie, les critères suivants :

Pour le budget « SERVICES GENERAUX », « EPC » et « FPA » :

- Le Potentiel fiscal.
- Le poids démographique de chaque commune.

La répartition selon ces deux critères se ferait à 50% sur la base du potentiel fiscal et 50% sur la base du nombre d'habitants de chaque commune.

Pour le budget « COLLEGE » :

- Le nombre d'élèves présents au Collège d'Avesnes-le-Comte repris dans la dernière répartition du Budget 2014.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce mode de répartition.

Le Conseil Municipal unanime, après avoir délibéré, décide :

-d'approuver la dissolution du Syndicat à compter du 31 décembre 2016.

-d'accepter que la trésorerie soit répartie entre les communes membres du syndicat suivant les critères énumérés ci-dessus.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 24 novembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le
A Habarcq, le
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/036

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 18/11/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Valérie FRUMERY, Christine CHABE, Lucile PETIT, Danièle LALIN et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Christine CHABE donne pouvoir à Maxence GLORIAN, Valérie FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 24 NOVEMBRE 2016

OBJET : CLASSE DE NEIGE 2017

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que 18 enfants d'Habarcq à l'école publique partent en classe de neige en janvier 2017.

Il informe le Conseil que le coût du séjour est de 909 € par enfant. Il précise de l'association des parents d'élèves (ARPIG) s'est à nouveau engagée à participer à hauteur d'un tiers du coût du jour soit 303 € par enfant. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer la participation de la commune afin d'abaisser la part demandée aux familles.

Après avoir délibéré, le Conseil unanime décide de participer aux frais de séjour également à hauteur d'un tiers du coût, soit 303 € par enfant. Une subvention de 5 454 € sera versée sur le compte de la coopérative de l'école primaire d'HABARCQ fin 2016.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 24 novembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/037

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 18/11/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Valérie FRUMERY, Christine CHABE, Lucile PETIT, Danièle LALIN et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Christine CHABE donne pouvoir à Maxence GLORIAN, Valérie FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 24 NOVEMBRE 2016

OBJET : REMBOURSEMENT CAUTION LOCATAIRE SORTANT

La séance ouverte, Monsieur le Président informe l'assemblée du départ le 17 septembre dernier de Monsieur Jérôme NORMAND, locataire du 6 bis rue de la Poste.

Il informe que l'état des lieux réalisé par huissier ne fait pas ressortir de défaut et que le dépôt de garantie peut donc être restitué au locataire sortant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de remboursement le dépôt de garantie à Monsieur Jérôme NORMAND après s'être assuré auprès de la Trésorerie d'Arras Banlieue que tous les loyers ont bien été payés.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 24 novembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/038

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 18/11/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Valérie FRUMERY, Christine CHABE, Lucile PETIT, Danièle LALIN et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Christine CHABE donne pouvoir à Maxence GLORIAN, Valérie FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 24 NOVEMBRE 2016

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il manque des crédits budgétaires au compte 165 pour procéder au remboursement de la retenue de garantie à un locataire sortant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de modifier le budget primitif comme suit :

020 Dépenses imprévues	- 650 €
165 Dépôts et Cautionnements reçus	+ 650 €

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 24 novembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/039

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 18/11/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Valérie FRUMERY, Christine CHABE, Lucile PETIT, Danièle LALIN et Pierre HENRY.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Christine CHABE donne pouvoir à Maxence GLORIAN, Valérie FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 24 NOVEMBRE 2016

OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES FRESNAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération décidant de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études VERDI et de lancer une étude de faisabilité concernant l'aménagement de la rue des Fresnaux (voirie, borduration, assainissement pluvial, enfouissement des réseaux, espaces verts et signalisation).

Il fait état des différentes réunions avec le bureau d'études et présente le projet de travaux. Le montant global de l'opération est estimé à 401 900 € HT soit 482 280 € TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par la Préfecture du Pas-de-Calais dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût estimatif : 401 900 € HT

Subvention DETR	: 43 100 € (20% de 215 500 € voirie)
Subvention DETR	: 25 000 € (25% de 100 000 € Eclairage public)
Aide à la voirie communale	: 15 000 € (Plafonnée 40% de 37 500 €)
Réserve parlementaire	: 10 000 €
Emprunt	: 250 000 €
Autofinancement	: 58 800 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime adopte l'avant-projet, approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter des services de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2016 et des services du Département une subvention au titre de l'Aide à la Voirie Communale.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 24 novembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le
A Habarcq, le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/040

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 18/11/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Valérie FRUMERY, Christine CHABE, Lucile PETIT, Danièle LALIN et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Christine CHABE donne pouvoir à Maxence GLORIAN, Valérie FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 24 NOVEMBRE 2016

**OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES FRESNAUX :
DEMANDE DE SUBVENTION AUTITRE DE LA RESERVE
PARLEMENTAIRE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération décidant de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études VERDI et de lancer une étude de faisabilité concernant l'aménagement de la rue des Fresnaux (voirie, borduration, assainissement pluvial, enfouissement des réseaux, espaces verts et signalisation).

Il fait état des différentes réunions avec le bureau d'études et présente le projet de travaux. Le montant global de l'opération est estimé à 401 900 € HT soit 482 280 € TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par la Préfecture du Pas-de-Calais dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût estimatif : 401 900 € HT

Subvention DETR	: 43 100 € (20% de 215 500 € voirie)
Subvention DETR	: 25 000 € (25% de 100 000 € Eclairage public)
Aide à la voirie communale	: 15 000 € (Plafonnée 40% de 37 500 €)
Réserve parlementaire	: 10 000 €
Emprunt	: 250 000 €
Autofinancement	: 58 800 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime adopte l'avant-projet, approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 24 novembre 2016
Le Maire,